

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1329

présenté par

Mme Violland, Mme Firmin Le Bodo, M. Albertini, M. Lam, M. Alfandari, M. Kervran,
Mme Bellamy, Mme Colin-Oesterlé, M. Valletoux, M. Gernigon, M. Bouyx, Mme Rauch,
M. Marcangeli, M. Lemaire, Mme Le Hénanff, Mme Lise Magnier, M. Brard, Mme Piron et
M. Plassard

ARTICLE 45

ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 1507, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de femmes bénéficiaires de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aide universelle d'urgence dont peuvent bénéficier les victimes de violences conjugales (AUVVC), est déployée sur tout le territoire depuis le 1er décembre 2023. Cependant, à ce jour, aucun objectif ni indicateur ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif. Le présent amendement vise à combler ce manque en créant un indicateur permettant le suivi du nombre de femmes bénéficiaires de l'AUVVC.